

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

Séance du 4 juin 2003

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)	DELIBERATION N°
Examen de la situation générale	<p>1) Le Conseil d'Administration a voté la motion suivante : "Le Conseil d'Administration de l'Université Paul Sabatier - Toulouse 3, réuni en séance extraordinaire le 4 juin 2003, rappelle son exigence du retrait du projet de Loi sur la modernisation des Universités. Il demande aussi que soient retirés le projet de Loi sur la décentralisation dans l'éducation et le projet de Loi sur les retraites. Il demande qu'un large débat et qu'une concertation contradictoire, qui seuls seront aptes à apaiser les conflits sociaux en cours, soient ouverts sur ces 3 projets de société."</p> <p style="text-align: center;">Adoptée avec 43 voix pour et 5 voix contre</p> <p>2) Le Conseil d'Administration a examiné les propositions suivantes :</p> <p><u>proposition n°1 :</u> "Compte tenu du mouvement de grève sur l'Université Paul Sabatier, le Conseil d'Administration réuni en séance extraordinaire le 4 juin 2003 décide de procéder aux aménagements suivants du contrôle de connaissance : Organisation de 2 premières sessions au choix de l'étudiant et concernant toutes les épreuves d'un même diplôme : - une première session à partir du mercredi 11 juin 2003 - une première session bis, dans la 2^e semaine de septembre, qui sera commune avec la 2^e session (dite de rattrapage) de la session de juin - une deuxième session, ultérieure, pour ceux qui ont passé la 1^{re} session en septembre 2003</p> <p><u>proposition n°2 :</u> - une 1^{re} session à partir du 11 juin 2003 - une 1^{re} session bis dans la 2^{ème} semaine de septembre</p>		Extrait de PV Extrait de PV

- **une 2^{ème} session (dite de rattrapage) commune dont la date reste à déterminer**
Vote : proposition n°1 : 27 voix pour
Proposition n°2 : 17 voix pour
2 bulletins blancs

La proposition d'amendement n°1 est adoptée

3) Le Conseil d'Administration a examiné les propositions suivantes :

proposition n°1 :

"Compte tenu du mouvement de grève sur l'Université Paul Sabatier, le Conseil d'Administration réuni en séance extraordinaire le 4 juin 2003 décide de procéder aux aménagements suivants du contrôle de connaissance :

Organisation de 2 premières sessions au choix de l'étudiant et concernant toutes les épreuves d'un même diplôme :

- Une première session à partir du mercredi 11 juin 2003
- Une première session bis, dans la 2^e semaine de septembre, qui sera commune avec la 2^e session (dite de rattrapage) de la session de juin
- Une deuxième session, ultérieure, pour ceux qui ont passé la 1^{ère} session en septembre 2003

proposition n°2 :

- une 1^{ère} session **unique** en septembre
- une 2^{ème} session **unique** en octobre

Vote : proposition n°1 : 32 voix pour
Proposition n°2 : 14 voix pour

La proposition n°1 est adoptée

2003/06/24

Toulouse, le 6 juin 2003

Le Président de l'Université

Professeur Jean-François SAUTEREAU